



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

/**/

- SEANCE DU 28 AVRIL 2026 -

DEL : N°2026_04_037

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de Sainte-Rose s'est réuni au lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Adrien BARON, Maire, en suite de la convocation faite par Monsieur le Maire le 14 avril 2026.

Nombre de conseillers composant le Conseil : 33

Nombre de présents (29)

Nombre de votants : (31)

Secrétaire de séance : Reine PELLAN

Présents (29) : BARON Adrien, Maire - AMIREILLE-JOMIE Isabelle, 2^{ème} Adjt ; SAVAN Fauvert, 3^{ème} Adjt - LOMBA-DIKA Lucienne, 4^{ème} Adjt - HILAIRE Joël, 5^{ème} Adjt – HÉRON-CARACASSE Jocelyne, 6^{ème} Adjt - MANETTE Guy, 7^{ème} Adjt-MARIAMOUTOU-HILAIRE, Patricia 8^{ème} Adjt - JOTHAM Henri, 9^{ème} Adjt - PELLAN Reine - CRAIL Christophe - SERBER Christine - TRIVIAUX-FRÉNET Jean-Paul - RAYAPIN-BALONT Jacqueline - SAINT-ANDRÉ Jean-Patrick - MÉLANE-ROMAND Viviane - RÉPIR Jimmy- PICHI Floriane - PAJAMANDY Darry - CÉVA Mariane - RAGHOUBER Richard- DÉMUTH Annabel - SOUNDOURAYEN Mendy- TUYERAS Stéphane- LÉVI Mariette - NESTOR Luc - RUBENS Marie-Céline - RACON Nicolas- BAJAZET Sabrina -

Absents : (04) YACOU Henri - SURVILLE-BARLAND Gwen - LANDRE Rodolphe- LAPIN Jim.

Procurations : DEUX (02) - YACOU Henri donne procuration à HLAIRE Joël ; SURVILLE-BARLAND donne procuration à PAJAMANDY Darry.

OBJET : CREATION DE POSTE DANS LA FILIERE POLICE MUNICIPALE.

Exposé :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, compte tenu que la situation administrative de Monsieur DELOS Jacques, Brigadier-Chef Principal, aspirant à l'accession au grade de « CHEF DE SERVICE DE POLICE MUNICIPALE » le dossier de cette promotion particulière à ce grade, sera traité par les services de la Préfecture.

La création de ce poste au tableau des effectifs est un préalable indispensable à la mise en place de la procédure particulière requise pour le traitement de ce dossier par les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 338-8 2° du Code Général de la Fonction Publique

Vu les décrets n° 2016-596 et 2016-604 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières et les différentes échelles de rémunération des fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu les crédits à inscrire au budget de la COMMUNE

Considérant le tableau des effectifs,
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'autoriser le Maire à créer un poste relevant de filière police municipale, dans le grade « Chef de Service de Police municipale » de catégorie B.

Article 2 : D'approuver le nouveau tableau des effectifs de la commune, intégrant la création d'1 (UN) poste ainsi réparti :

Grade à autoriser la création de poste	Effectif actuel AUTORISE	Effectif actuel POURVU	Nb de poste proposé à la CREATION	Effectif cumulé après CREATION
Chef de service	1	1	1	2

Article 3 : Le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à qui de droits et affichée aux conditions prévues à cet effet.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe dans un délai de deux mois à compter de sa transmission à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe, représentant de l'Etat et de sa publication au Recueil des Actes Administratifs.

Sainte-Rose, le 04 mai 2026



Le Maire,

Adrien BARON